



- 1) Objet
- 2) Vocabulaire et Abréviations
- 3) Modalités de réexamen
- 4) Documents en amont
- 5) Description de la procédure
- 6) Enregistrements

Domaine d'application :

La procédure est appliquée pour **sélectionner, qualifier et suivre** la compétence des évaluateurs/experts dans l'évaluation des OEC.

Responsable de l'application :

Les Chefs de Département technique en collaboration avec le DAM et le CF sont responsables de l'application de cette procédure.

Modifications:

- la procédure a été reprise complètement.

Établi le : 27/01/2019

Par : Chefs Départements
techniques

Visa:

Vérifié le : 28/01/2019

Par : Responsable qualité

Visa :

Approuvé le : 28/01/2019

Par : Directeur Général

Visa :



1. Objet :

Le document ci-après a pour objet de décrire les étapes de sélection, de qualification et de suivi des compétences des évaluateurs et des experts.

2. Vocabulaire et abréviations :

Qualification : Processus permettant de démontrer l'aptitude à satisfaire des exigences spécifiées.

Compétence : Aptitude à mettre en œuvre des connaissances et le savoir-faire.

Responsable d'accréditation : Personne permanente agit en qualité de d'observateur ou de superviseur dans une équipe d'évaluation.

Responsable de l'Equipe d'Evaluation (REE) : est un évaluateur qualité désigné pour assurer l'évaluation et la conduite d'une équipe d'évaluation, pour la coordination des travaux, les réunions d'ouverture et de clôture des travaux d'évaluation, le suivi des éventuels écarts et l'élaboration du rapport final de l'évaluation.

Evaluateur Technique (ET) : Evalue l'adéquation technique des dispositions mises en place conformément aux critères d'accréditation.

Expert (EXP) : Personne apportant des connaissances ou une expertise spécifiques dans le cadre de l'évaluation d'un OEC sous supervision.

Observateur (OBS) : toute personne qui observe le déroulement d'une évaluation d'accréditation sans intervention.

Evaluateur en formation (EF): est un évaluateur stagiaire qui participe à une évaluation sous supervision.
Evaluateur stagiaire avec devoirs de réaliser une évaluation partielle et une évaluation complète sous supervision.

Superviseur (SUP): personne chargée d'évaluer la performance d'un évaluateur dans le cadre du suivi et d'évaluation des compétences.

Superviseur de l'expert : Personne chargée d'assister l'expert dans l'évaluation des exigences techniques du référentiel d'accréditation.

- EA : European Cooperation for Accreditation
- OEC : Organisme d'Evaluation de la Conformité
- ILAC : International Laboratory Accreditation Cooperation
- IAF : International Accreditation Forum
- MLA : Multilateral Agreement
- MRA : Mutual Recognition Agreements
- RQ : Responsable Qualité
- CD : Chef de Département
- DAM : Directeur Administration et des moyens
- CF : Chargé de la formation
- RI : Responsable informatique
- RA : Responsable Accréditation
- REE : Responsable de l'Equipe de l'Evaluation
- ET : Evaluateur technique
- OBS : Observateur
- EF : Evaluateur en formation
- BD : Base de données
- SUP : Superviseur
- EXP : Expert



3. Modalité de réexamen :

Le RQ procède au réexamen de cette procédure chaque fois que cela se révèle utile à l'amélioration du fonctionnement du système d'ALGERAC.

4. Documents en amont :

- ISO/CEI 17011 :2004, « Evaluation de la conformité-Exigences générales pour les organismes d'accréditation procédant à l'accréditation d'organismes d'évaluation de la conformité »
- ISO 19011 : 2011, « Lignes directrices pour l'audit des systèmes de management».
- Guide ILAC G11_07 : 2006 «Guide ILAC sur la qualification et la compétence des évaluateurs et des experts techniques
- EA-1/06 A-AB EA Multilateral Agreement. Criteria for signing. Policy and procedures for development
- Manuel qualité.

5. Description de la procédure

5.1 Sélection et recrutement d'un expert :

Au besoin d'un profil recherché dans un domaine déterminé, le CD prospecte un expert à travers un appel à candidature ou par tous les moyens y compris le site WEB d'ALGERAC, le profil doit correspondre aux exigences de l'annexe 02.

Sur la base du CV (FOR 20) répondant au profil recherché et conforme aux critères de sélection de l'annexe 1 A (minimum 12 points).

Le CD organise un entretien avec le candidat en faisant appel à la commission de sélection composé des CD, du RQ et éventuellement de toute compétence pouvant aider à l'évaluation de la candidature. Le formulaire de sélection et de recrutement (FOR 65) est renseigné et validé par la commission de recrutement, en précisant le domaine de compétence générale et spécifique.

Le formulaire est transmis au DAM pour élaborer un contrat de recrutement en tant qu'expert et le candidat est notifié par e-mail. La base de donnée des experts est mise à jour.

5.2 Sélection et recrutement d'un évaluateur

La sélection d'un futur évaluateur se fait sur la base des FOR 20 et des entretiens avec les candidats.

Le CD sélectionne les candidats à former qui suivront le processus de formation et de qualification conformément à l'Annexe 03.

Les experts ayant un contrat avec ALGERAC, peuvent évoluer au statut d'évaluateur en suivant les étapes de qualification de l'annexe 03 à l'exception de l'observation sur site. «exigée à l'étape, formation pratique ».

Sur la base des appréciations des formations par le formateur (FOR 51), le CD décide :

- 1er cas : Bonne appréciation du candidat qui devient évaluateur stagiaire.
- 2ème cas : Besoin d'une formation complémentaire.
- 3ème cas : Candidat non retenu en tant qu'évaluateur.

La décision est notifiée aux candidats par e-mail.

Le DAM élabore une convention de stage pour les évaluateurs stagiaires retenus.

Après signature de la convention par les deux parties (stagiaires et DG d'ALGERAC), le CD mandate l'évaluateur en formation à participer à des évaluations, conformément aux dispositions de la partie formation pratique de l'annexe 03.



Si le résultat de l'analyse des fiches d'appréciation de l'évaluateur stagiaire (FOR 65-1) pour les externes et (FOR 65-6) pour les permanents est satisfaisant, le CD propose à l'administration son habilitation :

- Pour les évaluateurs externes : une décision d'habilitation et un contrat sont établis pour une durée de trois (03) ans, renouvelable.
- Pour les évaluateurs permanents : une décision d'habilitation est établie pour une durée de 06 ans, renouvelable.

Dans le cas des résultats non satisfaisants, des actions appropriées seront mises en places, à savoir, soit :

- Une formation supplémentaire ;
- Une évaluation supplémentaire sous supervision ;
- Le rejet de l'évaluateur stagiaire et une décision de radiation lui est notifiée.

5.4 Suivi des compétences et réévaluation de qualification :

5.4.1 Suivi annuel :

Le suivi des compétences des évaluateurs et experts se fait à travers le FOR 65-1 pour les externes et le FOR 65-6 pour les évaluateurs internes.

Les FOR 65-1 et FOR 65-6 sont mis à jour annuellement pour tout évaluateur/expert ayant réalisés des actions courant l'année.

A l'issu des évaluations annuelles, des actions peuvent être prises par :

- le CD pour les évaluateurs/experts (externes) et RA en tant que REE interne.
- le DG pour les CD en tant que REE interne.

5.4.2 Réévaluation : Tous les trois ans :

- Une réévaluation de la compétence des évaluateurs est réalisée, suite à une supervision sur site par un superviseur habilité, selon la liste (LIS 09) et conformément au plan triennal établi pour chaque programme d'accréditation (FOR 65-7).

- Pour les évaluateurs (REE) permanents, la supervision est réalisée soit par un CD ou un REE externes habilité.

- Le FOR 20 est actualisé (avec preuves nécessaires pour toute nouvelle qualification et/ou de compétences)

Sur la base des résultats de l'analyse du FOR 65-1, le CD prend la décision, soit :

- du renouvellement ou pas de l'habilitation et/ou du contrat de l'évaluateur/l'expert
- de mettre en place des actions d'amélioration des compétences.
- d'étendre ou restreindre son domaine de compétence.

Les formulaires de suivi de compétence des évaluateurs/experts sont transmis au DAM pour établir les décisions et actualiser le dossier des évaluateurs/experts.

Sur la base des résultats de l'analyse du FOR 65-6, le DG/CD prend la décision, soit

- du renouvellement ou pas de l'habilitation du REE permanent,
- d'étendre ou restreindre son domaine de compétence
- de mettre en place des actions d'amélioration des compétences.

La base de données des évaluateurs et des experts est mise à jour.

5.4.3 Autres critères de qualification et d'extension de compétence.

Extension de compétences

- Justifier les compétences dans un nouveau domaine technique.
- Formation au module 3 de l'annexe 03 (pour un nouveau référentiel.)
- Réaliser au moins une (01) évaluation complète sous supervision.



Qualification d'un ET en REE :

- Avoir réalisé en tant qu'ET au moins trois (03) évaluations satisfaisantes durant les trois (03) derniers exercices.
- Réaliser au moins une (01) évaluation complète sous supervision en tant que REE.

Qualification d'un superviseur:

- Formation à ISO/CEI 17011.
- Formation à ISO/CEI du domaine.
- Rang de REE/ET.
- Ayant réalisé au moins trois (03) évaluations durant les trois (03) derniers exercices

5.5 Informations régulières :

ALGERAC informe régulièrement les évaluateurs/experts sur les nouvelles exigences des référentiels d'accréditation et autres documents obligatoires EA/ILAC/IAF, ARAC :

- à travers des forums d'harmonisation des pratiques organisés au moins une fois par an,
- à travers le site web d'ALGERAC et par email.

Cas des évaluateurs reconnus par d'autres organismes :

Tout évaluateur (qualité, technique), qualifié par un organisme d'accréditation signataire des accords de reconnaissance mutuelle MLA/MRA EA/ILAC/IAF est considéré comme ayant les qualifications requises pour être reconnu par **ALGERAC**. Pour être habilité comme évaluateur auprès d'**ALGERAC**, il doit maîtriser les procédures d'ALGERAC, les mêmes règles pour le suivi de compétences sont appliquées.

6. Enregistrements

- Curriculum vitae (FOR 20)
- Fiche d'appréciation du formateur (FOR 51)
- Fiche d'évaluation des prestations d'un évaluateur/expert (FOR 21-1)
- Fiche individuelle de recrutement (FOR 65)
- Fiche de qualification et suivi des compétences (FOR 65-1)

- Fiche de qualification et suivi des compétences des évaluateurs permanents (FOR 65-6)
- Convention stagiaire/Contrat
- Décision de d'habilitation /de maintien d'un REE (FOR 65-3)
- Décision de fin de la relation de travail (FOR 65-5)
- Décision d'habilitation et de maintien d'un ET (FOR 65-4)

**Annexe 01 : Critères de sélection de candidats A) Exigences préalables à une candidature :**

Etre en activité ou ne pas avoir quitté l'activité plus de 3 années.

Etre âgé de moins 75 ans.

N°	Critères	Exigences	Crédits
01	Formation de base dans le domaine concerné		
	Doctorat ou Magister	> = 8 années	8
	Ingénieur ou Master 2	5 années	5
	Master 1	4 années	4
02	Licence	3 années	3
	Année(s) supplémentaire(s) de formation spécialisée après graduation universitaire	Spécialisation	3
03	Expérience Professionnelle dans le domaine de compétence	3 années	2
		4 années	3
		5 années	4
		> 5 années	7
04	Formation sur les référentiels d'accréditation Training on standards	ISO/CEI 17011 ISO/CEI 17020 - 17021 - 17025/17065 - 17024 - 17043 - ISO 15189 - 9001	2
Maximum (1+2+3+4) Minimum de crédits requis			20 12

B) Aptitudes requises pour l'habilitation des évaluateurs (selon le guide ILAC G11) :

- Ténacité
- Capacité d'analyse
- Objectivité
- Honnêteté
- Sincérité et discrétion
- Diplomatie
- Sens d'observation
- Autonomie
- Confiance en soi même
- Aptitudes de communication verbales et écrites
- Compréhension et bonne interprétation des exigences des critères d'accréditation



C) Critères supplémentaires pour le REE:

- Capacité de planifier et d'organiser une évaluation
- Capacité de conduire une équipe
- Capacité d'accompagner les évaluateurs en formation
- Capacité de prévenir et de résoudre les conflits
- Capacité de prise de décision
- Capacité de synthèse.

D) Connaissances supplémentaires pour REE :

- Dans le management des systèmes.
- Expérience minimale de trois (03) années dans le management des systèmes.
- Maîtrise des avérées des méthodes d'audit.

E) liste des documents du dossier des évaluateurs / experts :

1 > DOSSIER ADMINISTRATIF

- lettre de motivation
- CV original (FOR 20)
- Un (01) extrait de naissance
- Deux (02) photos d'identité
- Certificat/attestation de travail
- Photocopie de la pièce d'identité
- Photocopie de la carte d'assurance
- Contrat de relation de travail

2) QUALIFICATION ET SUIVI DE COMPETENCE

- Fiche individuelle de recrutement (FOR 65)
- Attestation(s) et diplôme(s)
- Fiche d'appréciation du formateur (FOR 51)
- CV actualisé (FOR 20)
- Fiches de qualification et suivi de compétence (FOR 65-1) et (FOR 65-6)

3) DECISIONS

- Décisions d'habilitation/de maintien (FOR 65-3) et (FOR 65-4)
 - Décision de fin de la relation de travail (FOR 65-5)

**Annexe 02 : Critères spécifiques des connaissances de base d'un candidat****Universitaire :****Baccalauréat + 3 années (Licence)****Baccalauréat + 4 années (Master 1)****Baccalauréat + 5 années (Ingénieur ou Master 2)****Grille 01 : Exigences pour la norme ISO/CEI 17020 pour les organismes d'inspection**

Codes	Domaines	Formation de base (Filière)
INS 01	Electromécanique	- Electromécanique - Mécanique - Génie -mécanique- Electrotechnique
INS 02	Electricité	Electricité domestique - Electricité industrielle- Electrotechnique
INS 03	Génie civil - Bâtiment - Matériaux de construction	Génie civil - Bâtiment - Travaux publics
INS 04	Transport	Transport - logistique - Génie industriel
INS 05	Produits et composants industriels	Métallurgie - Electrotechnique - Mécatronique - Electronique
INS 06	Equipements sous pression	Mécanique - génie-mécanique - -Thermique -Métallurgie
INS 07	Soudage	Soudage - Métallurgie
INS 08	Agréage	Contrôle de produit Agro- sidérurgique - chimique.
INS 09	Criminalistique	Electronique- physique- Génie chimique - Biologie - informatique et télécommunication-environnement



INS 10	Vétérinaire	Sciences animales
INS 11	Métrologie légale	Mécanique - Electricité - Electronique - Mécanique des fluides - Thermique -
INS 12	Environnement	Environnement - Génie des procédés - Génie chimique -
INS 13	Services	Tourisme
INS 14	Sécurité des biens et personnes	Génie mécanique - Génie électrique - Génie thermique - Génie civil - Bâtiment - Travaux publics -

Grille 02 : ISO/CEI 17021 pour les organismes de certification :

Codes	Domaines	Formation de base (Filière)
CSM 01	Agriculture, forêt et pêche	Sciences de la terre - Sciences de la nature - Agronomie - Aquaculture -
CSM 02	Mines et carrières	Géologie - Géophysique - Matériaux -
CSM 03	Produits alimentaires, boissons et tabacs	Génie des procédés - Génie alimentaire - Génie chimique
CSM 04	Textiles et articles d'habillement	Industries manufacturières -
CSM 05	Cuirs et produits annexes	Industries manufacturières
CSM 06	Bois et produits de bois à l'exception des meubles	Industries du bois -



CSM 07	Papiers et produits de papiers	Industrie de la cellulose - Génie chimique
CSM 08	Activités d'édition	Management - Gestion commerciale -
CSM 09	Impression et activités de services liées à l'impression	Management - Electromécanique -
CSM 10	Fabrication de coke et produits pétroliers raffinés	Géologie - Mines - Industries pétrolières - Raffinage -
CSM 11	Traitement de combustible nucléaire	Industrie nucléaire - Physique des combustibles -
CSM 12	Chimie, fabrication de produits chimiques et de fibres	Génie chimique - Génie des procédés -
CSM 13	Produits pharmaceutiques	Génie chimique -
CSM 14	Produits plastiques et caoutchouc	Industrie pétrolière - Industrie plastique - Rhéologie -
CSM 15	Autres produits minéraux non métalliques	Géologie - Industrie des matériaux
CSM 16	Ciment, chaux et plâtre	Génie civil - Industrie des matériaux - Génie chimique - Génie des procédés -
CSM 17	Métaux de base et fabrication d'ouvrages en métaux	Métallurgie - Génie des procédés - Construction Mécanique - Mécanique
CSM 18	Machines et équipements	Mécanique - Construction mécanique - Construction métallique - Electromécanique - Génie électrique
CSM 19	Equipements électriques et optiques	Génie électrique - optique - Electromécanique - Electrotechnique -



CSM 20	Constructions navales	Construction navale - Construction métallique - Construction mécanique - Electromécanique - Génie électrique -
CSM 21	Construction aéronautique	Aéronautique - Mécanique - Electromécanique - Mécatronique -

CSM 22	Autre matériel de transport	Génie mécanique - Electronique -
CSM 23	Autres industries manufacturières non classées ailleurs	Industries manufacturières -
CSM 24	Recyclage	Environnement - Génie des procédés - Génie chimique -
CSM 25	Production et distribution d'énergie électrique	Electrotechnique - Génie mécanique - Electromécanique - Electronique -
CSM 26	Production et distribution de gaz	Génie chimique - Mécanique des fluides - Process gaz -
CSM 27	Production et distribution d'eau	Génie chimique - Mécanique des fluides - Environnement -
CSM 28	Construction	Génie civil - Bâtiment - Travaux publics - Architecture -
CSM 29	Commerce en gros et en détail et réparation de véhicules automobiles, de motocycles et d'articles domestiques	Génie mécanique - Electromécanique - Electricité -
CSM 30	Restauration et hébergement	Management - Administration publique
CSM 31	Transport, entreposage et communication	Electrotechnique - Logistique - Marketing - TIC



CSM 32	Activités financières, immobilières et de location	Finances - Architecte - Management -
CSM 33	Activités informatiques	Soft - Hard - Robotique - Productique -
CSM 34	Engineering de services	Engineering général -

CSM 37	Education	Education - Protection sociale -
CSM 38	Santé et activités sociales	Protection sociale - Administration de Santé publique
CSM 39	Autres services sociaux	Administration sociale et santé publique

(*) Selon le type de services (code NACE Rév 02)

Grille 03 : ISO/CEI 17025 pour les laboratoires d'essais

Codes	Domaines	Qualifications minimales Formation de base
LES 01	Génie civil	Génie Civil : Génie civil Hydraulique Ingénierie de la construction Ingénierie des eaux Travaux publics Ingénierie de l'habitat Géotechnique Géo-matériaux



LES 02	Génie des matériaux	Génie mécanique : Génie des matériaux Physique des matériaux Chimie : Chimie des Matériaux sciences des matériaux (Métallurgie électrochimie et corrosion/ Matériaux inorganiques, propriétés et applications) Physique : Métallurgie physique et ultrasons
LES 03	Electricité	-Physique : Physique Appliquée (Electricité / Energétique) -Electronique et informatique : Ingénierie des systèmes d'Information et logiciels Génie des Télécommunications et Réseaux Génie Electrique (Réseaux Electriques, Génie des Systèmes) électromécanique Automatique et Robotique Ingénierie de l'instrumentation électronique Electrotechnique industrielle et process Automatisation industries et process Réseaux et systèmes distribués



LES 04	Pétrochimie	Pétrochimie : Géosciences Géologie pétrolière Géophysique pétrolière Instrumentation pétrolière Forage-Production Réservoir engineering Génie des polymères Gaz Naturel Liquéfié Oil and gas processing Génie de l'environnement Power engineering Mines Génie des procédés : Pétrochimie et raffinage
LES 05	Géologie	Géologie : Géomorphologie et Protection de l'Environnement Géomatique Ressources Minérales et Environnement Sciences de l'eau et de l'Environnement Géologie fondamentale Géologie Appliquée Géotechnique Géo chimie
LES 06	Criminalistique	Biologie : Microbiologie fondamentale et appliquée Biochimie fondamentale et appliquée Biotechnologie et santé Génétique fondamentale et appliquée Chimie : Chimie Fondamentale Pharmacie : Toxicologie médico-légale Chimie analytique



LES 07	Sciences vétérinaires	Médecine vétérinaire : (Microbiologie et virologie...)
LES 08	Sciences agronomiques	<ul style="list-style-type: none">- Agronomie :<ul style="list-style-type: none">PhytopathologieTechnologie alimentaire et nutrition humainePhytotechniePhytopharmacie et lutte biologiquePédologie- Biologie :<ul style="list-style-type: none">Nutrition et contrôle alimentairePhysiologie et génétique végétalePhysiopathologie et technologieParasitologie, Microbiologie et santéBiochimie fondamentale et appliquéeBiotechnologie et santéGénétique fondamentale et appliquéeMicrobiologie fondamentale et appliquéeGénie biologique et innovation technologique- Chimie
LES 09	Sciences pharmaceutiques et biologiques	<ul style="list-style-type: none">- Génie des procédés :<ul style="list-style-type: none">Génie pharmaceutique- Biologie :<ul style="list-style-type: none">Génie pharmacologique et biochimiquePharmacie :<ul style="list-style-type: none">MicrobiologieParasitologie-MycologieChimie analytiqueChimie minéralePhytothérapieHématologiePharmacie galéniqueToxicologie médicale, alimentaire et professionnelleHydro-bromatologieChimie :<ul style="list-style-type: none">Chimie du médicamentChimie FondamentaleAnalyse et contrôle sciences analytiques



LES 10	Sampling	Graduate in the above fields.
--------	----------	-------------------------------

Grille 04 : ISO/CEI 17025 pour les laboratoires d'étalonnage

Codes	Domaines	Formation de base (Filière)
LET 01	Mécanique	Génie mécanique - Electromécanique - mécanique des fluides, instrumentation
LET 02	Thermique	Génie thermique -- Géothermie
LET 03	Electricité	Génie électrique - Electronique - Electrotechnique - Instrumentation

Grille 05 : ISO 15189 pour les laboratoires d'analyses médicales

Codes	Domaines	Formation de base (Filière)
LEM 01	Biologie médicale	Médecin ou pharmacien en biologie clinique Médecin ou pharmacien biologiste en biochimie- microbiologie- hémobiologie- parasitologie,.....



LEM 02	Anatomie et cytologie	Médecin en anatomo- cytologie
LEM 03	Biologie médico-légale	Médecin ou pharmacien en biologie clinique Pharmacien toxicologue

Grille 06 : ISO/CEI 17021 pour SMSDA

Codes	Domaines	Formation de base (Filière)
SDA 01	Productions animales	Zootéchnie -
SDA 02	Productions végétales	Agronomie
SDA 03	Transformation de denrées périssables d'origine animale	Génie des procédés - Génie chimique - Zootéchnie -
SDA 04	Transformation de denrées périssables d'origine végétale	Agronomie - Industries alimentaires - Génie des procédés -
SDA 05	Transformation de produits stables	Génie des procédés -
SDA 06	Aliments pour animaux	Génie des procédés
SDA 07	Restauration	Gestion
SDA 08	Distribution	Management - Logistique -
SDA 09	Services	Administration publique - Management
SDA 10	Transport et stockage	Logistique - Transport - Management
SDA 11	Équipementiers	Génie mécanique - Génie électrique - Génie chimique -
SDA 12	Industries bio chimiques	Industries alimentaires - Agronomie -



SDA 13	Fournisseurs d'emballage	Industrie manufacturière - Cellulose -
--------	--------------------------	--

Annexe 03 Formations dans le cadre du processus d'habilitations

Objectifs

Qualification des évaluateurs d'ALGERAC par des formations théoriques et pratiques.

Formation théorique

- Module 1 : présentation de l'accréditation et Modalités de fonctionnement d'ALGERAC (2 h)
- Module 2 : Processus d'accréditation d'ALGERAC (2h)
- Module 3 : Exigences du référentiel d'accréditation (15h) avec évaluation des acquis et un minimum de 12 points est exigé.
- Module 4 : Techniques d'audit (6h)
- Module 5 : Rédaction des écarts et rapport d'évaluation (6h)

Formation pratique

- Observateur (en formation).
- Evalueur stagiaire avec devoirs de réaliser au moins une (01) évaluation partielle sous supervision (For 21-1).
- Et au moins une (01) évaluation complète sous supervision

Le superviseur est le CD ou RA(habilités REE) ou un évaluateur habilité (REE/ET) ayant réalisé au moins trois évaluations satisfaisantes durant les trois dernières années conformément à Lis 09.